



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transports fluviaux

Question écrite n° 18412

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le fait que suite à la création du canal à grand gabarit de la Moselle, des îlots rocheux ont été dynamités, ce qui a entraîné une érosion considérable des berges. À l'occasion du nouvel approfondissement de la Moselle, des travaux de confortement ont été réalisés à l'aplomb de Malroy sur les trois quarts de la rive longeant la localité. Ces travaux confortatifs s'avèrent efficaces ; le constat est d'autant plus évident qu'au contraire, la partie des berges qui n'a pas été traitée continue à s'éroder de plus en plus vite. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique pour quelle raison le service de la navigation persiste à refuser de protéger les berges sur toute leur longueur, et notamment la petite section qui n'avait pas été confortée, à la sortie aval de Malroy.

Texte de la réponse

Le territoire de la commune de Malroy s'étend du plateau qui domine la Moselle d'une quinzaine de mètres, jusqu'au fond de la vallée. Le versant rive droite de la vallée est constitué d'un coteau très raide affecté de glissements de terrains. Un plan particulier de prévention de risque naturel a été pris pour l'aléa mouvement de terrains par arrêté préfectoral du 4 juillet 1988. Les voies navigables de France (VNF) a réalisé en 1997 des travaux d'approfondissement de la Moselle, et à cette occasion, mis en place des protections afin de limiter les érosions de berge. Un glissement de terrain en aval des secteurs protégés a eu lieu en février 2006. Les investigations réalisées par VNF et communiquées au maire concluent que ce glissement de terrain était lié à l'instabilité naturelle du coteau. Cette position n'étant pas acceptée par la commune, il est proposé par VNF de demander à la juridiction administrative compétente de désigner un expert.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18412

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1736

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7777